



Plagne Tarentaise

COMMUNE DE LA PLAGNE-TARENTEISE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

en application des articles R. 161-25et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Relative à la désaffectation, au déclassement et l'aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural dit « Au Coche » situé au lieudit les Coches - Bellentre - La Plagne Tarentaise

Par arrêté municipal n° 2021- 149 en date du 13/04/2021, le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTEISE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « Au Coche » situé lieudit les Coches - Bellentre - La Plagne Tarentaise et création d'un nouvel itinéraire.

Monsieur Philippe NIVELLE a été désigné commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Macot chef-lieu La Plagne-Tarentaise du lundi 17 mai 2021 au mercredi 02 juin 2021 inclus, pendant 17 jours et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions écrites et orales en mairie de La Plagne-Tarentaise :

- Le vendredi 21 mai 2021 de 9h00 à 11h00
- Le mercredi 02 juin 2021 de 15h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées par toute personne intéressée

- : - directement sur le registre en mairie
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2447@registre-dematerialise.fr
 - être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de La Plagne-Tarentaise- A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

BP 04

73210 La Plagne Tarentaise

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales.